

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION
DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

Jun 2004

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

ACORD : Association de Coopération pour la Recherche et le Développement
AFEM : Association de Femmes et de Filles sans Métiers
APEF : Appui au Développement Économique de la Femme
ARP : Austrian Relief Program
ASBL : Association Sans But Lucratif
BAD : Banque Africaine de Développement
BBN : Bureau Burundais de Normalisation
BNDE : Banque Nationale de Développement Économique
BRB : Banque de la République du Burundi
CADER : Coopérative d'Appui au Développement Rural
CAFOB : Collectif d'Associations Féminines et ONG Burundaises
CCP : Cadre de Coopération du PNUD
CDF : Centre de Développement Familial
CEA : Communauté Économique Africaine
CEAC : Communauté Économique de l'Afrique Centrale
CEFDHAC : Conférence sur les Écosystèmes Forestiers Denses Humides d'Afrique Centrale
CEPGL : Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
CIAT : Centre International pour l'Agriculture Tropicale
CICR : Comité International de la Croix Rouge
CIMMYT : Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo
CIP : Centre International pour la Pomme de terre
CNTA : Centre National de Technologie Agro-Alimentaire
CNUDH : Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
COFIDE : Compagnie Financière pour le Développement
COMESA: Common Market of East and South Africa
COOPEC : Coopérative d'Épargne et de Crédit
CTPD : Coopération Technique entre Pays en Développement
CTPT : Coopération Technique entre Pays en Transition
DAPA : Développement de l'Aquaculture et de la Pêche Artisanale
DHD : Développement Humain durable
DPAE : Direction Provinciale de l'Agriculture et de Élevage
EDS : Enquête Démographique et de Santé

FACAGRO : Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université du Burundi
FAD : Fonds Africain de Développement
FAO : Food and Agriculture Organization
FBU : Francs Burundi
FIDA : Fond International pour le Développement Agricole
GCRAI : Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale
GES : Gaz à Effet de Serre
GSM: Global System of Mobile Communication
HCR : Haut Commissariat pour les Réfugiés
HIMO : Haute Intensité de Main d'œuvre
ICRAF : International Centre for Research in Agroforestry
ICRISAT: International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IDA : Association Internationale pour le Développement
IEC : Information, Éducation et Communication
IGEBU : Institut Géographique du Burundi
IITA : International Institute for Tropical Agriculture
ILRI : International Livestock Research Institute
IRAZ : Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique
IRRI : International Rice Research Institute
ISABU : Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISTEEBU : Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi
JMA : Journée Mondiale de l'Alimentation
LCD : Lutte Contre la Désertification
LMTC :Lutte contre les Maladies Transmissibles et Carentielles
MINOLAC : Minoteries des Grands Lacs
OCIBU:Office du Café du Burundi
OBK : Organisation du Bassin de la Kagera
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPS : Office for Project Services
OTB : Office du Thé du Burundi
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PASS : Projet d'Appui au Secteur Semencier (Kajondi)

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PSSA : Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire

SBF:Société Burundaise de Financement

SIG : Système d'Information Géographique

SNEB : Stratégie Nationale pour l'Environnement du Burundi

SRDI : Société Régionale de Développement de l'Imbo

STABEX: Stabilisation des recettes d'exportation

UNESCO:United Nations, Educational, Scientific, and Cultural Organization

UNICE: United Nations Children's Funds

USAID: United States Agency for International Development

VIH/SIDA : Virus de l'Immuno-Déficiencé Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficiencé Acquisé

TABLE DES MATIERES

SECTION I : INFORMATIONS GENERALES.....	6.
SECTION II : QUESTIONS PRIORITAIRES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION.....	8
A. La disponibilité alimentaire	8
B. La stabilité de l'offre alimentaire	10
C. L'accessibilité alimentaire.....	11
E. La situation nutritionnelle.....	12
INDICATEURS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET INDICATEURS CONNEXES.....	13
SECTION III : ACTIONS RECOMMANDEES POUR CHAQUE ENGAGEMENT ET MESURES PRISES	16
ENGAGEMENT I	16
ENGAGEMENT II.....	18
ENGAGEMENT III.....	21
ENGAGEMENT V.....	27
ENGAGEMENT VI.....	29
ENGAGEMENT VII	30
SECTION IV : BILAN DE L'EXPÉRIENCE-EXAMEN DES BONNES PRATIQUES ET DES OBSTACLES ENTRAVANT LA LUTTE CONTRE LA FAIM.....	31
A. Contraintes structurelles.....	31
B. Contraintes conjoncturelles.....	32
BIBLIOGRAPHIE.....	34

SECTION I : INFORMATIONS GENERALES

1. Pays : BURUNDI

2. Institution ou unité établissant le rapport : Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

3. Correspondant :

Nom et titre officiel : NTAHOMPAGAZE Patrice, Conseiller au Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

Téléphone : +257 24 7224 ; +257 24 7225 ; +257 22 2087

Courriel : ntahopat2000@yahoo.fr ou papv@usan-bu.net

1. Petit pays densément peuplé d'Afrique centrale, le Burundi couvre une superficie de 27 834 km² dont 92,8% de terres fermes.
Sa population est estimée actuellement à environ 7 000 000 habitants dont 51 % sont des femmes. Rurale à 90%, elle est constituée à 46 % de jeunes de moins de 15 ans. La densité démographique moyenne est estimée à 245 habitants/km², mais atteint 400 habitants/km² par endroit. Sa croissance démographique annuelle est estimée à près de 3 %.
2. Avec des ressources naturelles limitées, le pays est classé parmi les 8 pays les plus pauvres du monde et les plus faiblement urbanisés (6 %). Le secteur agricole fournit 95 % des apports alimentaires, plus de 80 % de recettes en devises, plus de 50 % du produit intérieur brut et occupe plus de 90 % de la population. Cette agriculture pratiquée par environ 1 million de familles rurales constitue cependant le moteur de l'économie nationale et le garant de la sécurité alimentaire des populations. Les cultures vivrières pratiquées sur des superficies très réduites avec une faible utilisation des intrants sont orientées vers une logique d'autoconsommation sans surplus commercialisable. Les engrais importés sont essentiellement appliqués sur les cultures industrielles (café, thé, coton, canne à sucre) et quelques autres cultures telles que le riz, la pomme de terre et le haricot.
3. La superficie agricole potentielle couvre 2.350.000 ha dont près de 81 % sont des superficies utiles. Près de 1 million d'hectares sont des sols d'altitude dont la productivité est fortement dépendante de la correction de leur acidité doublée le plus souvent de toxicité aluminique. Les cultures vivrières occupent 90 % des terres cultivées. Le reste étant occupé par les cultures d'exportation fournissant plus de 90 % des devises, avec en tête le café qui, à lui seul fournit environ 80 % de ces dernières.

4. Les forêts naturelles et artificielles qui occupaient près de 8 % du territoire avant la crise de 1993 n'occuperaient aujourd'hui que 3 % selon les estimations du Département des Forêts.
5. Avant la crise de 1993, la population burundaise jouissait d'une certaine autosuffisance alimentaire qui accusait néanmoins un fort déficit en protéines d'origine animale et en lipides. Les apports alimentaires sont à plus de 80 % constitués par les tubercules, racines et bananes/plantains. Le reste est constitué par les légumineuses (essentiellement le haricot) et les céréales (essentiellement le maïs et dans une moindre mesure le blé). La consommation des aliments riches en vitamines et en oligo-éléments est minimale en milieu rural. Ce déséquilibre nutritionnel s'est amplifié par suite de la crise d'octobre 1993, de l'embargo économique imposé par les pays voisins en juillet 1996 et des aléas climatiques liés aux phénomènes EL NINO et LA NINA. Il s'en est suivi la recrudescence de certaines maladies telles que la tuberculose et le paludisme.
6. Le Burundi jouit d'une pluviométrie permettant 3 saisons de production agricole dans l'année dont deux sur colline et une en marais (juin - septembre). Des superficies importantes de marais (environ 120 000 ha) constituent une possibilité d'expansion des productions agricoles à condition qu'ils soient rationnellement mis en exploitation.
7. La pêche pratiquée sur le lac Tanganyika procure un supplément de protéines animales aux populations riveraines du lac. Elle a été sérieusement perturbée depuis la crise de 1993. L'élevage est en grande partie extensif. Même avant la crise de 1993, en raison de la diminution et de la détérioration des pâturages, l'élevage de gros bétail connaissait une constante régression au profit du petit bétail (surtout les caprins).
8. Du point de vue institutionnel, le secteur agricole est principalement dans les attributions du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour la gestion des ressources naturelles; le Ministère du Développement Communal et celui de la Réinsertion et Réinstallation des Déplacés et Rapatriés pour l'amélioration des conditions de vie des familles rurales; le Ministère du Commerce pour la promotion et la diversification des cultures de rente (tabac, canne à sucre, blé ...); le Ministère du Plan pour la planification des investissements; le Ministère des Finances, le secteur privé et les coopérations bilatérales, régionales et internationales pour le financement du secteur agricole.
9. Dans sa mission, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage s'appuie sur différents centres de responsabilités déployés sur tout le territoire national, à savoir: i) la Direction Générale de la Vulgarisation Agricole et 16 Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage pour l'encadrement des agriculteurs et éleveurs; ii) les Directions Générales de l'Agriculture et de l'Élevage pour la fourniture des intrants agricoles et d'élevage; iii) la Direction Générale du Suivi-Evaluation pour les statistiques agricoles et le suivi technico-financier; iv) les Sociétés filières pour la promotion des cultures industrielles (café, thé, coton, riz, palmier à huile); v) l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), le Centre National de Technologie Agroalimentaire (CNTA) et l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ) pour la recherche.
4. La crise socio-politique que connaît le pays depuis 1993 a soustrait environ 10 % des effectifs du système d'encadrement agricole de terrain (décès, fuite, déplacement), sans compter la destruction des infrastructures et de l'outil de production. De lourdes pertes du cheptel ont été enregistrées, alors que les superficies emblavées ont diminué par suite de décès et abandon des exploitations (déplacés, réfugiés).

5. L'accès et la disponibilité des intrants de base (semences, engrais, amendements, animaux de races améliorées) ont été perturbés et fortement réduits consécutivement à la crise, l'embargo décrété par les pays voisins entre juillet 1996 et janvier 1999 et le déclenchement de la phase IV des programmes du Système des Nations Unies (octobre 1999 à avril 2000).

SECTION II : QUESTIONS PRIORITAIRES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

A. La disponibilité alimentaire

6. La situation alimentaire du Burundi est très peu maîtrisée en raison des statistiques peu fiables sur l'offre et la demande des produits alimentaires. Les différentes missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires complétées par l'évaluation de l'état nutritionnel de la population font état d'un déficit alimentaire chronique important et d'une situation nutritionnelle assez préoccupante. Ce phénomène a été beaucoup plus accentué par les aléas climatiques enregistrés surtout au cours des dernières années (sécheresse, inondations) et des épidémies comme le paludisme, la rougeole, etc.
7. Les aliments dont se nourrit la population burundaise proviennent de la production agricole végétale nationale, de l'élevage et de la pêche et des importations alimentaires sous forme d'aide alimentaire et sous forme d'importations commerciales.

A.1. La production agricole alimentaire

8. Plus de 90% de la population burundaise vit essentiellement de l'agriculture et l'élevage. Cette agriculture est beaucoup plus axée sur les cultures vivrières, comme les haricots, le petit pois, la patate douce, le manioc, la pomme de terre, la colocase, le riz et le maïs. De 1996 à 2003, la moyenne annuelle de production vivrière était estimée à 3 607 500 tonnes.

A.2. Elevage-pêche

9. Les chiffres sur les apports provenant de l'élevage et de la pêche sont estimés à 5% des apports nutritionnels globaux du pays
10. A cause de la crise socio-politique qui a frappé le pays depuis plus de dix ans, la contribution des produits d'origine animale et de la pêche a été perturbée et continue à l'être par la persistance de l'insécurité dans certains endroits. C'est ainsi que des vols d'animaux par les bandes armées ont dépeuplé certaines communes des provinces frontalières avec la Tanzanie de leur cheptel.
11. Dans les endroits où la sécurité s'améliore, on assiste à un repeuplement progressif du cheptel par des initiatives privées ou par un appui des organisations diverses.
12. Au niveau de la pêche sur le lac Tanganyika, le taux de prise actuelle reste largement inférieur à celui d'avant la crise car plusieurs unités de pêche industrielle ont cessé leurs activités suite à l'insécurité.

A.3. Les importations alimentaires commerciales

13. Le Burundi importe des produits stratégiques à fort contenu calorique. Il s'agit notamment du froment, du blé, du riz, du sucre, des produits laitiers et du malt (cfr annexe 1). Les importations alimentaires commerciales représentent une valeur de 146 694 481,41 dollars américains pour la période 1996-2003. Les valeurs des importations annuelles de produits alimentaires pour cette période sont indiquées dans le tableau n°1.
14. Les quantités de vivres importées sont limitées du fait des taxes à l'importation qui sont excessivement élevées pour protéger la production nationale.

Tableau n°1 : Évolution des importations alimentaires totales en valeur de 1996 à 2003

Année	Valeur des importations en USD
1996	19 588 769,61
1997	22 019 866,61
1998	30 626 437,68
1999	13 300 624,60
2000	19 417 902,78
2001	14 847 897,30
2002	12 165 028,20
2003	14 727 954,63
TOTAL	146 694 481,41

Source : Rapports annuels de la BRB

15. Les droits de douane pour les produits indiqués au tableau n° 2 varient de 15 à 100% pour les produits importés des pays en dehors du COMESA

Tableau n°2 : Droits d'entrée appliqués à quelques denrées alimentaires

N° tarif	Désignation de la marchandise	Droits de douane en %	Droits de douane COMESA en %	Taxe de service %
02	Viandes et abats comestibles	100	53	6
03	Poissons	100	32	6
04	Lait et produits de la laiterie	40	15	6
07 02	Tomates à l'état frais	100	4	6
07 03	Oignons, poireaux	100	27	6
07 08	Légumes	100	27	6
07 12 10	Pomme de terre	40	27	6
07 13 33	Haricots	40	4	6
07 13 20	Petits pois	40	4	6
07 14 10	Racines de manioc	15	4	6
07 14 20	Patates douces	15	-	6
08	Fruits comestibles	100	54	6
10 05 10	Maïs semences	40	27	6
10 05 90	Maïs (autres)	40	27	6
10 06	Riz	40	4	6
10 08	Sorgho grain	40	27	6
11 01	Farine de froment	40	4	6
11 02 20	Farine de maïs	40	27	6
11 07	Malt	40	12	6
17 01	Sucre de canne	15	4	6

Source : Douanes du Burundi Éléments du tarif des douanes mis à jour au 1^{er} janvier 1993

A.4. L'aide alimentaire

16. Depuis le début de la crise, le Burundi a reçu de la Communauté internationale des aides alimentaires assez importantes destinées aux déplacés internes et aux rapatriés. Ces aides sont essentiellement fournies par le PAM, soit directement aux bénéficiaires, soit par l'intermédiaire d'autres organisations. C'est le cas de l'UNICEF et de certaines ONG qui reçoivent des vivres du PAM pour leurs programmes de nutrition dans les centres de nutrition supplémentée (CNS) ou dans les centres de nutrition thérapeutique (CNT). L'aide alimentaire du PAM est estimée en moyenne de 70 000 tonnes d'équivalents-céréales par an.
17. De 1997 à fin 2003, l'aide alimentaire reçue du Système des Nations Unies représente une valeur de 5 497 893 304 USD (Cinq milliards quatre cent nonante sept millions huit cent nonante trois mille trois cent quatre dollars américains).

B. La stabilité de l'offre alimentaire

18. A la différence de plusieurs autres pays d'Afrique subsaharienne, l'agriculture burundaise a la chance de bénéficier de trois saisons culturales par an. Les deux premières saisons fournissent plus de 80% du tonnage total des vivres.
19. Les disponibilités alimentaires totales résultant de la production locale varient selon les saisons dans le temps et dans l'espace. Les pénuries alimentaires se manifestent en général à partir de la période des semailles des céréales et des légumineuses jusqu'au moment des récoltes. Les racines et tubercules tels le manioc, la pomme de terre, les ignames, les colocases et la patate douce constituent des sources d'aliments pour les ménages tout au long de l'année du fait de leur régime de production étalée sur toute l'année.
20. Malheureusement, faute de technologie appropriée de transformation et de conservation des produits vivriers les agriculteurs subissent des pertes de vivres après récolte estimées à plus ou moins 30% à cause des rongeurs, des insectes et d'autres organismes nuisibles.
21. L'offre alimentaire sur le marché du Burundi est caractérisée par une instabilité qui se traduit par la variation remarquable des prix des denrées alimentaires dans le temps et dans l'espace. Elle a été particulièrement très instable dans les provinces du Nord et de l'Est suite à une sécheresse prolongée durant la période 1998-2000. La famine qui en a découlé n'a fait qu'accentuer la mortalité. Les survivants sont devenus des réfugiés écologiques.
22. Les estimations des récoltes faites de 1996 à 2003 révèlent une certaine cyclicité si on considère les indices de variabilité par rapport à 1993 qui oscillent entre 90,8 et 115,2 (voir tableau n°3).

Tableau n°3: **Evolution des productions vivrières au Burundi de 1996 - 2003 (en milliers de tonnes) comparées à celle de 1993.**

Cultures	1993	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Céréales	300	273	292	314	266	254	274	281	270
Légumineuses	374	324	298	291	262	244	282	278	259
Racines et tubercules	1 449	1 364	1 296	1 501	1 497	1 482	1 613	1 634	1 634
Bananes et plantains	1 580	1 544	1 297	1 573	1 526	1 516	1 549	1 538	1 538
Total	3 703	3 505	3 183	3 679	3 551	3 496	3 718	3 731	3 701
Indice de variabilité par rapport à 1993	100	94,7	90,8	115,6	96,5	98,5	106,4	100,3	99,2

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (Rapports d'évaluation des récoltes MINAGRI/FAO/PAM/UNICEF)

23. Tout au long de la période de crise les flux commerciaux des vivres ont souvent été perturbés dans certaines zones d'insécurité sur les axes routiers. Conséquemment, les approvisionnements alimentaires des villes ont été également perturbés.
24. Les importations commerciales qui pourraient stabiliser l'offre alimentaire sont handicapées, en plus de la pénurie des devises, par les coûts de revient très élevés à cause des coûts de transport exorbitants compte tenu de l'enclavement du pays, des droits de douane sur les produits vivriers importés excessivement élevés et de la dépréciation de la monnaie nationale.
25. Pendant la période d'embargo de juillet 1996 à février 1999, la pénurie de carburant a entraîné une hausse des prix des produits vivriers de façon spectaculaire. Les produits alimentaires importés, par exemple le lait en poudre et la farine de froment, sont devenus rares et chers sur le marché du fait des difficultés d'importation.
26. En fin de compte, pour le Burundi, la période qui a suivi la tenue du Sommet Mondial de l'alimentation a été caractérisée par une instabilité assez remarquable de l'offre alimentaire.

C. L'accessibilité alimentaire.

27. Même si au cours de certaines périodes de l'année, plus précisément au moment des récoltes, la disponibilité est relativement bonne, certains groupes de population vulnérables (surtout les orphelins, les vieillards, les malades sans assistance, les impotents fonctionnels, les sans-terres ou ayant de petits lopins, les pauvres etc.) n'accèdent pas facilement à ces produits.
28. La majorité des ménages ruraux accèdent à la nourriture par l'autoconsommation des récoltes.
29. Les revenus ruraux provenant de la vente des récoltes (cultures vivrières et cultures de rente), de l'artisanat, des prestations rémunérées et des emplois publics et privés contribuent aux dépenses d'alimentation.

30. Les revenus urbains ne concernent qu'environ 10 % de la population totale. La stagnation des salaires et l'inflation ont réduit très fortement le pouvoir d'achat des salariés.

Dans ces conditions l'accès à une alimentation suffisante et équilibrée devient problématique pour la plupart des ménages vivant uniquement des salaires. Pour compenser la baisse du pouvoir d'achat et faire face aux charges quotidiennes, beaucoup des salariés du secteur public et du privé ont recours aux activités annexes (commerce, transport, élevage péri-urbain, etc.)

D. La situation nutritionnelle

31. Les problèmes liés à l'alimentation et à la nutrition s'expriment principalement par une malnutrition protéino-énergétique sous forme modérée et qui évolue vers la forme sévère si entre temps il n'y a pas d'intervention. Selon les informations recueillies sur terrain par les missions d'évaluation des récoltes, des approvisionnements alimentaires et de la situation nutritionnelle de la population, cette malnutrition serait due, par ordre d'importance :

- (1) à l'insuffisance alimentaire,
- (2) aux maladies (le paludisme, les verminoses, les infections respiratoires aiguës, l'anémie, l'infection par le VIH/SIDA et les maladies diarrhéiques),
- (3) à l'ignorance dans le domaine de l'alimentation et les pratiques appropriées,
- (4) à l'insécurité dans certaines régions.

32. La situation nutritionnelle au niveau national manifeste des tendances à l'amélioration, mais cette situation reste précaire à cause de l'insécurité persistante dans certains endroits et des déplacements fréquents de la population. Le taux de malnutrition aiguë globale était estimé à moins de 6% (EDS, 1987). Les résultats des enquêtes réalisées en 1999 –2000 dans 13 des 17 provinces que compte le pays par le Ministère de la Santé Publique en collaboration avec l'UNICEF et les différentes ONGs intervenant dans le domaine de la nutrition montrent des taux de malnutrition aiguë globale variant entre 6 et 17% avec une moyenne de 12%. La malnutrition aiguë sévère variait de 0,8 à 3,6% avec une moyenne de 2,2%.

33. Cette situation est liée au régime alimentaire burundais qui est en général composé du haricot l'aliment de base. Il est souvent accompagné de patate douce, colocase, manioc, parfois de banane et de pomme de terre. Malheureusement ces dernières années, le haricot n'est disponible qu'à certaines périodes de l'année et est remplacé par des légumes. On remarque que la consommation des tubercules a augmenté surtout le manioc même dans des régions où on n'en cultivait pas il y a une dizaine d'années. Cette pratique ne peut que conduire inexorablement vers un déséquilibre nutritionnel.

34. Les actions menées pour le moment vont dans le sens de la prise en charge des cas déclarés ou l'amélioration de la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables. Des stratégies d'intervention plus durables, visant un changement de comportement comme l'amélioration des connaissances des communautés et du personnel de santé, l'éducation nutritionnelle pour améliorer les pratiques de soins des mères et la sensibilisation à la bonne gestion des récoltes ne sont pas encore solidement mises en place.

INDICATEURS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET INDICATEURS CONNEXES

INDICATEUR	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	SOURCE
1. INDICATEURS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE									
<i>Disponibilité</i>									
Disponibilité énergétique alimentaire moyenne par personne (kcal)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	2 041	2 117	Document de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Politique nationale de sécurité alimentaire durable MINAGRI, nov. 2003
Indice de la production vivrière	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Taux d'autosuffisance alimentaire (%)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	78	
Disponibilité de céréales par personne (kg)	46	51	41	38	41	40	40	38	Estimations faites à partir de données des rapports d'évaluation des récoltes par MINAGRI/PAM/FAO/UNICEF
Valeur des importations vivrières/ recettes d'exportation	0,16	0,25	0,48	0,24	0,40	0,39	0,39	0,40	Rapports annuels de la BRB
Ratio du service de la dette (%)	105,2	59,6	55,9	71,3	80,4	98,4	ND	ND	Cadre stratégique intérimaire pour la lutte contre la pauvreté
Valeur de l'investissement brut dans l'agriculture (en USD)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
<i>Stabilité</i>									
Indice des prix des aliments dans la ville de Bujumbura (Base 1991= 100)	199	268,6	302,4	305,4	388	398	377,8	427	Rapports annuels de la BRB (Banque de la République du Burundi)
Indice de variabilité de la production vivrière (Base 1993=100)	94,7	90,8	115,6	96,5	98,5	106,4	100,3	99,2	Estimations faites à partir de données des rapports d'évaluation des récoltes par MINAGRI/PAM/FAO/UNICEF
Rapport entre les réserves vivrières nationales et la consommation alimentaire nationale	1,03	0,95	0,84	0,94	0,88	0,86	0,89	0,87	Estimations faites à partir de données des rapports d'évaluation des récoltes par MINAGRI/PAM/FAO/UNICEF
Instabilité des recettes d'exportation	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
<i>Accès</i>									
Taux de croissance du PIB réel par personne par an (%)	-8,3	0,4	4,8	-1,0	-0,9	2,1	3,6 (projection)	ND	Rapport national sur le DHD au Burundi

Indice de Gini de répartition des revenus	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Proportion de la population vivant au dessous du seuil national de pauvreté (%)	60,70	63,50	65,55	67,70	67,35	ND	ND	ND	CSLP
Proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour (%)	ND	ND	ND	ND	ND	58,4	ND	ND	Site Web Unicef
Proportion des revenus consacrée à l'alimentation (%)	51,9	51,9	51,9	51,9	51,9	51,9	51,9	51,9	Rapports annuels BRB
Nombre estimatif de personnes souffrant de sous alimentation (%)	ND	ND	69	69	69	69	ND	ND	
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)	45	45	45	45	45	45	ND	ND	Site Web Unicef
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (%)	57	57	57	57	57	57	ND	ND	Site Web Unicef
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un dépérissement (%)	ND	ND	ND	ND	ND	8	ND	ND	Site Web Unicef
2. INDICATEURS SOCIAUX									
Espérance de vie à la naissance (âge)	49,20	48,80	48,50	48,20	48,00	47,7	40,80		CSLP, site Web OMS
Taux de mortalité des enfants mâles de moins de 5 ans	ND	ND	ND	ND	ND	18,9	ND	ND	Site Web OMS
Taux de mortalité des enfants femelles de moins de 5 ans (%)	ND	ND	ND	ND	ND	17,7	ND	ND	Site Web OMS
Taux net d'inscription à l'école primaire des enfants de 5 à 12 ans (%)	51,30	42,87	52,60	62,29	ND	ND	ND	ND	CSLP
Ratio filles-garçons à l'école primaire (%)	$\frac{45,6}{54,4}$	$\frac{45,6}{54,4}$	$\frac{44,8}{54,2}$	$\frac{44,27}{54,73}$	ND	ND	ND	ND	Rapport national d'évaluation du Sommet Mondial sur le Développement social
Taux d'alphabétisation des hommes adultes (%)	51,80	52,40	53,00	52,70	52,70	ND	ND	ND	Rapport national d'évaluation du Sommet Mondial sur le Développement social
Taux d'alphabétisation des femmes adultes (%)	31,00	31,60	32,10	32,30	32,20	ND	ND	ND	Rapport national d'évaluation du Sommet Mondial sur le Développement social
Nbre total de médecins, infirmières et autres agents sanitaires pour 100 000 habitants	34	35	38	40	34	ND	ND	ND	Rapport national d'évaluation du Sommet Mondial sur le Développement social
Taux de mortalité infantile (%)	12,7	12,7	12,66	11,6	11,6	ND	ND	ND	
Taux de mortalité liée à la maternité (%)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Taux de morbidité des adultes (%)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Taux de mortalité des hommes adultes (%)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	69,2	ND	Site Web OMS
Taux de mortalité des femmes adultes (%)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	56,3	ND	Site Web OMS
3. INDICATEURS DES MALADIES INFECTIEUSES ET DU VIH/SIDA									
Taux de mortalité due aux maladies infectieuses (%)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Taux de mortalité due au VIH/SIDA (%)	ND	ND	0,065	0,068	0,059	ND	ND	ND	Rapport national sur le DHD

									2002
Proportion d'orphelins (%)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Proportion de ménages dirigés par des enfants (%)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Age moyen du chef de ménage	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Proportion de la population infectée par le VIH/SIDA (%)	7,9	7,6	7,2	6,6	5,9	5,3	4,6	3,9	PNUD, Etude d'impact macro-économique du VIH/SIDA (Février 2004)
4. ECONOMIE ET COMMERCE									
Part des exportations de produits primaires (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation	0,259	0,988	0,976	0,969	0,940	0,796	0,930	0,644	Rapports annuels de la BRB
Part des produits manufacturés exportés (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation	0,003	0,004	0,011	0,016	0,042	0,078	0,114	0,080	Rapports annuels de la BRB
Termes de l'échange	3,31	1,41	2,45	2,14	3,32	3,60	4,19	4,18	Rapports annuels de la BRB
Termes de l'échange du revenu agricole extérieur	1,649	3,934	2,062	4,067	2,472	2,268	2,660	1,827	Rapports annuels de la BRB
5. DURABILITE DES RESSOURCES NATURELLES									
Proportion de terres sous couvert forestier (%)	ND	ND	ND	ND	ND	3	ND	ND	
Proportion de zones protégées consacrées à la préservation de la biodiversité (%)	ND	ND	ND	ND	ND	0.05	ND	ND	

ND : non disponible

SECTION III : ACTIONS RECOMMANDÉES POUR CHAQUE ENGAGEMENT ET MESURES PRISES

ENGAGEMENT I

Politiques menées pour créer un environnement politique, social et économique propice.

a) Stratégies ou initiatives mises en place concernant le renforcement des systèmes politiques démocratiques et une participation à large assise.

35. Des textes réglementaires qui régiront la gestion transparente du pays à tous les niveaux ont été mis à jour. Il s'agit notamment :

- de l'acte constitutionnel de la période de transition,
- du texte régissant l'institution parlementaire et le sénat,
- du texte régissant les partis politiques agréés et futurs et
- du texte instaurant l'amnistie provisoire à l'égard des responsables politiques impliqués dans la gestion du pouvoir de transition.

36. Afin d'asseoir un régime démocratique le pays se prépare à élire ses dirigeants à tous les niveaux.

b) Stratégies ou initiatives mises en place concernant l'amélioration du respect des droits de l'homme

37. L'institution d'UBUSHINGANTAHE (organisation coutumière chargée d'assurer la concorde et la paix sociale dans la société burundaise) a été réhabilitée et vient consolider l'effort du Gouvernement à asseoir une administration qui respecte les droits et devoirs de tout citoyen.

c) Stratégies ou initiatives mises en place concernant la prévention des conflits et la mise en place d'un environnement pacifique

38. Dans le cadre de la recherche d'une solution durable aux conflits socio-politique, le Gouvernement a entamé depuis 1998 des négociations inter-burundaises entre les parties impliquées dans le conflit sous les auspices de l'ONU et de l'OUA. Les pourparlers entre les politiciens burundais avec l'assistance de la Communauté internationale ont abouti à la signature de l'Accord d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation nationale le 28 Août 2000.

39. Des accords de cessez-le-feu ont été signés entre le Gouvernement et la majorité des mouvements armés qui se sont transformés par après en partis politiques. En conséquence, la situation sécuritaire s'est améliorée sur la plus grande partie du territoire

national et la population peut vaquer tranquillement aux activités de production. Les réfugiés qui avaient été contraints à l'exil suite à la crise reviennent en masse au pays.

40. Des institutions de transition (Gouvernement, Parlement et Sénat) élargies à tous les partis politiques, à la Société civile et aux mouvements armés sont en place jusqu'aux élections prévues avant le 1^{er} novembre 2004.
41. Le Gouvernement s'est investi depuis le début de la crise dans un processus de sensibilisation de la population pour le retour à la paix, le respect de l'ordre public et de l'autorité, la promotion de l'acceptation mutuelle à travers des animations, dialogues, émissions radiodiffusées ou télévisées, des travaux communautaires, des conférences et ateliers de réflexion et d'échange organisés dans tous les services et provinces du pays.
42. La société civile a été fortement impliquée dans le processus de paix et participe à de nombreuses initiatives visant à éduquer la population sur les questions de justice, de pardon mutuel, de la réconciliation, de la participation efficiente et efficace à la reconstruction du pays. Parallèlement à ces efforts de retour à la paix, l'administration centrale ne ménage aucun effort pour préparer les gestionnaires de ce pays à participer pleinement au renforcement de l'État de droit et la mise en place des réformes socio-économiques et politiques dictées par le contexte du règlement des conflits sociaux et d'autres causes structurelles.

a) Stratégies ou initiatives mises en place concernant le renforcement de la parité hommes-femmes et la dévolution de pouvoirs aux femmes

43. Le Gouvernement a ratifié des accords internationaux en matière d'égalité entre les genres et d'émancipation des femmes et des enfants. Au Burundi, la femme jouit des mêmes droits au travail et autres avantages que son homologue masculin pour les mêmes niveaux de formation et avec les mêmes obligations. Cependant, malgré que plus de 50 % de la population Burundaise soit constituée du genre féminin, la femme burundaise reste malgré tout très faiblement représentée dans la prise de décision. La meilleure représentation des femmes est observée au niveau des postes d'appui et de techniciens du cadre de collaboration.
44. Le système d'enseignement burundais ne connaît pas de discrimination à l'égard de la femme. Cependant, le poids des coutumes et de la mentalité burundaise fait qu'il y ait encore des disparités entre la scolarisation du garçon et de la fille particulièrement en zones rurales.
45. La stratégie adoptée par le Gouvernement pour augmenter le taux de scolarisation de tous les enfants du pays s'articule notamment sur les axes suivants : la mixité des écoles, la double vacation des maîtres et des locaux, de la promotion des collèges communaux, l'appui aux communautés pour la création de nouvelles écoles, etc.
46. Afin d'augmenter le taux d'alphabétisation des femmes, le Gouvernement a signé en septembre 1999 avec le PNUD le Projet " *Appui à la Promotion de l'Égalité des Genres*" dont l'exécution a été confiée à l'UNESCO dans son volet " *Alphabétisation des Femmes*".
47. Des structures d'encadrement pour les femmes, telles que les Centres de Développement Familial (C.D.F), ont été créées pour la promotion de leur bien-être.

48. Des associations ou groupements de femmes ou de filles interviennent dans l'émancipation socio-économique de celles-ci, avec les appuis des programmes spécialisés du Système des Nations Unies. Il s'agit entre autres du CAFOB (Collectif d'Associations Féminines et ONG Burundaises), de l'AFEM (Association de Femmes et de Filles sans Métiers), des Associations de femmes juristes, de femmes journalistes, des associations appuyant les filles déscolarisées.....

ENGAGEMENT II

Politiques et actions mises en œuvre dans le but d'éradiquer la pauvreté, d'aplanir les inégalités et d'améliorer l'accès physique et économique de tous à l'alimentation.

a) Stratégies ou initiatives mises en œuvre concernant les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois pour les populations démunies en milieu urbain

49. Le Gouvernement du BURUNDI est en train de mettre en œuvre des projets de travaux publics et de création d'emploi afin de créer des emplois à haute intensité de main d'œuvre. Il s'agit notamment de travaux de pavage de rues de la ville de Bujumbura et de construction de marchés dans les zones urbaines

50. Les Services Techniques Municipaux (SETEMU) emploient également de grands effectifs pour les travaux de nettoyage des rues et d'assainissement de la ville de Bujumbura.

b) Stratégies ou initiatives mises en œuvre concernant les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois au niveau des exploitations et hors exploitation, au bénéfice des populations démunies en milieu rural et des femmes et groupes minoritaires, notamment dans les domaines suivants : réforme foncière, protection de la propriété, droits d'utilisation et autres stratégies visant à garantir l'accès aux terres et aux ressources hydriques

51. **En matière de création de revenus et d'emplois** au niveau des exploitations et hors exploitation, avec le soutien de ses partenaires, le Gouvernement a initié des projets visant à accroître la production agricole et à stimuler la croissance de l'économie tout en assurant la sécurité alimentaire des populations.

À cet effet, les stratégies envisagées concernent:

- (1) la promotion et l'utilisation des intrants modernes;
- (2) la restauration du potentiel fertilité des terres, la conservation et la bonne gestion des ressources naturelles;
- (3) la modernisation de l'élevage et son intégration à l'agriculture;
- (4) le renforcement et la diversification des cultures d'exportation et d'import- substitution;
- (5) la promotion de la conservation et de la transformation post-récolte à travers une politique agroalimentaire adaptée;
- (6) l'élargissement des marchés d'écoulement des produits agricoles;

- (7) l'amélioration de l'équilibre alimentaire et nutritionnel des populations;
- (8) le renforcement et la diversification des structures d'appui à la production avec une implication effective du secteur privé;
- (9) le financement durable du secteur agricole, la bonne gestion et le suivi-évaluation des effets et des impacts des interventions;
- (10) le renforcement des services de la recherche et de la vulgarisation.

52. Le Gouvernement a contracté des crédits ou reçu des dons pour financer des programmes permettant de donner des emplois à un grand nombre de personnes grâce à la réalisation de travaux nécessitant un grand nombre de personnes. Il s'agit notamment du Programme de Travaux Publics et de Création d'Emplois (PTPCE), du Crédit d'urgence de Redressement économique (CURE), du Crédit de relance Economique (CRE), de l'asbl TWITEZIMBERE et du Programme de Réhabilitation du Burundi (PREBU). A titre d'illustration, au 31 décembre 1999 l'a.s.b.l TWITEZIMBERE a financé 706 micro-projets pour un montant de 601 179 426 FBU. Le financement de ces micro-projets a permis de créer 350 000 emplois temporaires, 600 emplois permanents et d'augmenter les revenus de 6 100 ménages essentiellement ruraux.

53. Avec l'aide de donateurs et des ONG le Gouvernement a favorisé l'émergence de groupements et d'associations rurales à caractère productif et générateur d'emplois et de revenus en milieu rural (agriculture, artisanat, petit et grand élevage, apiculture, briqueterie ...).

54. **En matière de réforme foncière, de protection de la propriété foncière et des droits d'utilisation des terres**, avec le soutien du PNUD et de la FAO le Ministère en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement a actualisé le Code foncier et s'est doté d'un Code de l'eau qui régit l'accès aux ressources hydriques du pays.

c) Stratégies ou initiatives mises en œuvre concernant les dispositions prises afin de mettre en place des systèmes de protection sociale, le cas échéant, pour répondre aux besoins des pauvres, y compris ceux qui sont atteints par le VIH/SIDA :

55. De façon globale, la protection sociale incombe théoriquement au Ministère en charge des affaires sociales. Des ONG ou des associations sans but lucratif interviennent de façon limitée pour répondre aux besoins des pauvres, y compris ceux qui sont atteints par le VIH/SIDA en leur fournissant des aides en matière de nourriture, de soins de santé et de conseils. La plupart de ces ONG ou associations sont soutenues financièrement et matériellement par des partenaires étrangers. Le Conseil National pour la Lutte contre le SIDA finance des microprojets pour aider les personnes vivant avec le VIH/SIDA à se prendre en charge au moyen d'activités génératrices de revenus.

56. Quelques organisations prennent en charge les enfants en difficulté (orphelins, enfants non accompagnés, enfants de la rue). Cependant le nombre d'enfants pris en charge par des structures officielles reste limité. L'insertion des orphelins dans des familles tutrices est la principale stratégie encouragée par le Gouvernement.

57. Il n'y a presque pas de structure pour assurer la prise en charge des personnes âgées ou infirmes.

d) Stratégies ou initiatives mises en œuvre concernant les mesures prises pour assurer l'accès à l'éducation de base et aux soins de santé primaire.

Concernant l'accès à l'éducation de base :

58. Le Gouvernement du Burundi en collaboration avec les confessions religieuses et l'UNICEF donne la priorité au domaine de l'enseignement et de l'alphabétisation. Malheureusement l'effet de la crise socio-politique que traverse le pays depuis 1993 a affecté le programme de scolarisation qui devait atteindre 90 % en 2006 et 100 % en 2010. Le taux brut de scolarisation qui avait atteint 67,32 % en 1992 est descendu jusqu'à 43 % en 1995 avant de légèrement remonter à 45,3 % en 1997 et 52,5 % en 1998.
59. En vue de favoriser la scolarisation des enfants, le Gouvernement a exonéré de toutes les taxes le matériel scolaire et pédagogique.
60. Des écoles d'enseignement primaire ont été construites par les collectivités locales avec la contribution multiforme de la population et l'aide d'ONG internationales comme le Conseil Norvégien pour les Réfugiés et l'ASBL TWITEZIMBERE.
61. Des collèges communaux (plus de 300 dont 250 fonctionnels, abritant plus de 50.000 élèves) ont été construits à travers le pays avec la contribution active physique ou financière des populations. Le système d'externat en lieu et place du système traditionnel de pensionnat permet, non seulement
62. Depuis l'année scolaire 2001-2002 les élèves indigents de l'école secondaire sont pris en charge par les communes pour les frais scolaires
63. Des universités privées de type communautaire ont été créées: l'Université de Ngozi (1999), l'Université des Grands Lacs (mai 2000), l'Université du Lac Tanganyika (mai 2000), l'Université Lumière de Bujumbura (U.L.B) et l'Université de Mwaro (2001). Elles pourront désaturer la seule Université publique du Burundi. Ces nouvelles universités vont privilégier les formations pratiques en informatique, en gestion et en technologie agroalimentaire

Quant à l'accès aux soins de santé primaires :

64. Des dispensaires et centres de santé sont construits avec une approche participative sur financement partiel des ONG et autres partenaires. Ces actions permettent de réduire le déséquilibre de la couverture sanitaire entre les différentes régions du pays et d'améliorer le taux de couverture vaccinale qui était de plus de 80 % avant 1993, avant de descendre à 40 % en 1994 et de remonter jusqu'à 60 % en 1998 et près de 73 % en 2000 (BCG), grâce aux efforts du Gouvernement, en collaboration avec les différents partenaires nationaux et internationaux. En conséquence le taux de mortalité infantile a sensiblement baissé. Il est passé de 12,7 % en 1996 à 11,6% en 2000.

Concernant l'alimentation en eau potable

65. Le Gouvernement avec l'aide des partenaires de développement, notamment l'ASBL TWITEZIMBERE, a consenti des efforts pour construire des adductions d'eau et des sources d'eau aménagées. Jusqu'en 1998 elle a contribué à la construction de 41 adductions et de 164 sources aménagées. Le CICR a contribué à l'amélioration de l'alimentation en eau potable des villes de Bujumbura et de Ngozi.

ENGAGEMENT III

Mesures prises en vue de mettre en œuvre des politiques et des pratiques participatives et durables dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement durable et de lutter contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification.

a) Stratégies ou initiatives mises en œuvre dans le domaine des politiques et mesures prises en vue d'intensifier et de diversifier la production vivrière

66. Le Gouvernement a adhéré au Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire au Burundi (PSSA). La première phase du programme a obtenu un soutien financier de la FAO avec l'objectif de réduire la sous-alimentation, améliorer la sécurité alimentaire par une meilleure maîtrise de l'eau, l'intensification et la diversification des productions agro-sylvo-zootechniques. La valorisation des marais (environ 120.000 ha dont près de 70 % sont exploités) basée sur la participation des bénéficiaires (approche participative) est un des principaux outils du programme.
67. Dans le souci de garantir une sécurité alimentaire, avec l'appui du *PNUD* le Gouvernement du Burundi a élaboré en 1997 son Schéma Directeur d'Aménagement et de Mise en Valeur des Marais afin d'avoir une vue globale et intégrale de la situation actuelle des marais du Burundi pour prendre des mesures nécessaires en vue d'une gestion rationnelle de son patrimoine foncier.
68. Outre, l'inventaire des marais au niveau national et la classification de ces derniers en fonction de leurs caractéristiques pédologiques et hydrologiques, cet outil d'aide à la prise de décision renferme des propositions de coordination des actions des différents ministères qui exploitent les marais
69. Avec l'appui de divers donateurs la FAO à travers sa Cellule de coordination des opérations agricoles d'urgence a diffusé chaque saison des quantités importantes de semences vivrières auprès des ménages les plus vulnérables en milieu rural.
70. Le Gouvernement a initié d'un programme pilote d'appui à la production vivrière avec le soutien de l'Union européenne au moyen des fonds STABEX pour un montant de 3 250 000 euros
71. Avec l'aide de la Banque Mondiale et du Fonds Mondial pour l'Environnement le Gouvernement a élaboré un projet de réhabilitation agricole et de gestion durable des terres pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire durable. Son coût est évalué à 40 millions de dollars américains.

b) Stratégies ou initiatives mises en œuvre dans le domaine des actions visant à lutter contre les menaces environnementales pesant sur la sécurité alimentaire, en particulier : la sécheresse, la désertification, les ravageurs, l'érosion de la diversité biologique et la dégradation des terres et des ressources naturelles aquatiques

72. Au cours des cinq dernières années, un certain nombre d'outils de gestion coordonnée de l'environnement (sans compromettre la sécurité alimentaire) ont été élaborés avec la participation effective des partenaires (les parlementaires, les techniciens, l'administration territoriale, les ONG et la population). Une série de séminaires, de symposium et d'ateliers ont été organisés en vue de valider ces outils

73. Dans le souci de la conservation des ressources naturelles dont l'homme a besoin pour son développement et son épanouissement, le Burundi a défini sa politique nationale de l'environnement en concordance avec l'esprit de l'Agenda 21.

74. Les objectifs de cette politique sont principalement les suivants :

- i. La promotion d'une gestion coordonnée de l'environnement
- ii. La gestion rationnelle des terres, des eaux, des forêts et de l'air
- iii. La préservation des équilibres écologiques et la conservation de la biodiversité.

75. Une Commission nationale de l'Environnement a été mise en place par le décret n°100/091 du 29/8/2001. Elle a pour missions de :

- Prendre toute mesure nécessaire à la mise en application de la loi portant code de l'environnement du Burundi ;
- Donner des avis sur les textes réglementant les normes environnementales et procédures d'impact ;
- Analyser le rapport annuel sur l'état de l'environnement et donner ses avis ;
- Assister à l'évaluation de la stratégie nationale de l'environnement et son plan d'action et à son actualisation

▪ **Initiatives prises pour la lutte contre la Sécheresse et la désertification**

Ratification et mise en œuvre des conventions des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (LCD) et les changements climatiques

76. Conscient que la désertification et la sécheresse ainsi que les perturbations climatiques compromettent le développement durable en raison de la corrélation existant entre ces phénomènes et d'autres problèmes sociaux comme la pauvreté, une mauvaise situation sanitaire et nutritionnelle et l'insécurité alimentaire, le BURUNDI a ratifié en 1997 et a mis en oeuvre des conventions de Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (LCD) et les Changements Climatiques pour s'associer à d'autres pays dans la lutte commune pour un développement humain durable. À cet effet, sur financement du Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, des campagnes de sensibilisation de la population contre ce fléau ont eu lieu au cours de l'année 2000 dans trois provinces du pays En juin 2001, un forum national sur la LCD rassemblant des parlementaires, des techniciens, l'administration territoriale, les ONG, etc. a été organisé en vue de préparer un Programme d'Action National (PAN).

77. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur les Changements Climatiques, le Gouvernement du Burundi a bénéficié d'un Financement du PNUD-FEM pour la préparation de la première communication nationale sur les changements climatiques.

Cette communication est le fruit d'une série d'activités suivantes :

- (a) l'inventaire des Gaz à effet de serre ainsi que leurs sources d'émission,
- (b) l'analyse des mesures d'atténuation des Gaz à effet de serre (GES) et
- (c) l'étude de la vulnérabilité et d'adaptabilité face aux changements climatiques

▪ **Initiatives pour la lutte contre les ravageurs**

78. Quelques actions ont été consenties par le Gouvernement du Burundi avec l'appui du Système des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre les ravageurs (chenilles légionnaires, chenilles foreuses des tiges, lutte biologique contre l'acariose du manioc) et le contrôle des épidémies

a. **Initiatives pour la lutte contre l'Érosion de la diversité biologique**

1) Actualisation de la SNEB (Stratégie Nationale de l'Environnement du Burundi) en 1997 et élaboration d'un Plan d'action Environnemental en 1998.

79. Le Gouvernement a actualisé la Stratégie Nationale en 1997 et a élaboré son Plan d'Action en matière de la diversité biologique afin de lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des ressources naturelles.

80. Un Plan d'Action Environnemental (PAE), en tant qu'outil de mise en œuvre de la SNEB, a été élaboré en 1998. Ce PAE constitue un cadre de planification des interventions du Gouvernement et un instrument de mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la SNEB.

2) Promulgation du Code de l'environnement en 1999

81. Le Code de l'Environnement en tant que cadre légal de la SNEB, a été, dès 1999, promulgué par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale. Ce code fixe entre autres les règles fondamentales destinées à garantir la gestion et la protection de l'environnement contre toutes les formes de dégradation afin de sauvegarder et de valoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Il fixe également les règles pour lutter contre les différentes formes de pollution et de nuisances afin d'améliorer les conditions de la vie de la personne humaine dans un environnement sain et sûr pour tout le monde.

3) Domestication des essences autochtones en voie de disparition ayant une grande importance socio-économique et écologique

82. L'Union Mondiale pour la Nature (UICN) collabore avec le Département des Forêts et l'ISABU dans la domestication des essences autochtones ayant une grande importance socio-économique et écologique mais en voie de disparition. L'université du Burundi collabore avec l'INECN pour le développement ex-situ des espèces floristiques menacées d'extinction à travers les arboretums.

83. Le Gouvernement a consenti des efforts pour sauvegarder les acquis de l'Institut (communautaire) de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ) de la CEPGL, notamment une banque de gènes de certaines cultures et un laboratoire de production de vitro- plants de bananiers.

84. Le BURUNDI coopère à travers l'ISABU avec l'ICRAF en matière de recherche agroforestière. La finalité étant de promouvoir des essences agroforestières adaptées aux conditions éco-climatiques du pays et à usages multiples.

c) Stratégies ou initiatives mises en œuvre dans le domaine du transfert et utilisation de technologies agricoles

Mise en œuvre d'actions d'appui aux technologies agro-alimentaires à travers des projets

85. En matière de technologies agroalimentaires, le projet “**Appui à la Sécurité alimentaire et à la Gestion de l'Environnement**” a appuyé des groupements de production de miel (300 ruches), des unités de transformation laitière (fromagerie), des unités de décorticage du riz, en collaboration avec le Centre National de Technologie Agro-Alimentaire (CNTA). Le Programme de Développement et de Relance du Monde Rural fournit également des appuis en matière d'apiculture dans 4 provinces du pays.

d) Stratégies ou initiatives mises en œuvre dans le domaine de la formulation et mise en œuvre d'un développement rural intégré.

Formulation d'un Cadre Stratégique intérimaire de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-I)

86. Le Burundi a défini un plan d'action de lutte contre la pauvreté dont les axes principaux sont

Axe n°1: La promotion de la paix et de la bonne gouvernance ;

Axe n°2: La promotion d'une croissance économique saine favorable à la réduction de la pauvreté;

Axe n°3: Le développement de l'accès aux services sociaux de base ;

Axe n°4: La réinstallation et la réinsertion des sinistrés du conflit et des groupes défavorisés dans le circuit économique ;

Axe n°5: La lutte contre le VIH/SIDA/IST ;

Axe n°6: La promotion de la participation de la femme au développement.

87. Le CSLP-Intérimaire présente une vision du développement à long terme pour le Burundi et fixe des objectifs volontaristes de réduction de la pauvreté. Ces objectifs dont les plus importants sont repris ci-après, s'inspirent de ceux fixés par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE et des Nations Unies retenus lors du Sommet du millénaire :

i. Réaliser une croissance économique moyenne d'au moins 5% sur la période 2002-2004 et d'au moins 7% sur la période 2004-2010 ;

ii. Résoudre les problèmes majeurs générés par la crise d'ici 2002-2003, notamment : la réinstallation et la réinsertion socio-économique des populations sinistrées, la réhabilitation et la reconstruction de l'économie ;

iii. Retrouver le niveau d'incidence de la pauvreté précédant la crise d'ici l'année 2005 et ramener la proportion des Burundais vivant en dessous du seuil de pauvreté à 25 % en 2010 et à 15 % en 2015 ;

iv. Atteindre d'ici l'an 2015 l'objectif de scolarisation universelle pour l'enseignement primaire et réduire sensiblement les disparités entre genres et entre régions ;

v. Réduire le taux d'analphabétisme à 50 % en 2005, à 25 % en 2010 et à 10 % en 2015 ;

vi. Universaliser l'accès aux soins de santé de base (taux de couverture sanitaire) d'ici l'an 2010 ;

- vii. Ramener le taux de mortalité infantile à 110 ‰ en 2005 et à 50 ‰ en 2010 ;
- viii. Garantir un taux de desserte en eau potable de 80 ‰ en 2005 et de 100 ‰ en 2010.

ENGAGEMENT IV

Mesures prises à l'échelle nationale pour que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire.

a) Dispositions prises dans le domaine de la mise en place de systèmes efficaces de commercialisation interne et de transport, en vue de favoriser l'amélioration des liens entre marchés nationaux et marchés extérieurs et au sein des différents marchés.

1) Sécurisation des voies de transport terrestres et lacustres

88. Depuis que le pays est entré en guerre civile, le transport des biens et des personnes a souffert des attaques des bandes armées. Les pouvoirs publics, en collaboration avec la population, assurent la sécurité des voies de transport pour faciliter l'approvisionnement du pays en biens de tout genre.

Malgré le manque de ressources suffisantes, avec l'appui de donateurs, le Gouvernement s'est efforcé d'améliorer les voies de communication terrestres intérieures et celles donnant accès à l'étranger.

2) Réhabilitation et aménagement des centres de négoce ruraux et des marchés urbains

89. Afin de faciliter les échanges intérieurs de produits alimentaires dans un environnement favorable beaucoup de centres de négoce ruraux et de marchés urbains ont été réhabilités ou aménagés. Leur gestion a été confiée à des opérateurs privés.

b) Dispositions prises dans le domaine de la diversification des échanges commerciaux

Adhésion aux organisations commerciales internationales

90. Pour s'intégrer et participer dans les négociations commerciales régionales et mondiales, le Burundi a adhéré aux organisations commerciales internationales dont les plus importantes sont le COMESA (Marché Commun pour les États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe) avec 20 pays africains pour l'instant et l'Organisation Mondiale du Commerce

“ OMC ” (Traité de Marrakech en 1994). Il a également demandé d’être admis dans la Communauté de l’Afrique de l’Est constituée actuellement par le Kenya, la Tanzanie et l’Ouganda.

91. **Au niveau régional**, la crise socio-politique que le pays vit actuellement a fait qu’il n’a pas réalisé toutes les réductions tarifaires prévues (100 %) pour rejoindre les autres qui viennent d’entrer dans la Zone de Libre Échange COMESA (tarif zéro) en octobre 2000. En principe le tarif zéro est en vigueur au Burundi depuis janvier 2004.

92. **Au niveau mondial**, un plan d’action de l’OMC en faveur des pays les moins avancés a été adopté en décembre 1996 lors de la première Conférence Ministérielle de l’OMC à SINGAPOUR. A ce plan qu’il a été convenu d’appeler “ **Cadre intégré pour l’assistance technique liée au Commerce** ” participent six organisations internationales pour son financement à savoir : le Centre du Commerce International , la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement “ CNUCED ”, la Banque Mondiale , le Fonds Monétaire International , l’Organisation Mondiale du Commerce , le Programme des Nations Unies pour le Développement et l’Agence Intergouvernementale de la Francophonie. C’est dans ce cadre qu’un projet d’Appui à la Promotion du Cadre Intégré pour le Développement du Secteur Privé (voir encadré n°1)

93. A titre d’exemple, les actions à mener dans le court et le moyen terme ont été arrêtées dans les secteurs suivants :

- i. Etudes des filières d’exportation pour les fruits et légumes, les fleurs, le textile et la confection, les huiles essentielles et plantes médicinales, le transport à l’exportation, les céréales (substitution des importations) ;
- ii. le renforcement des capacités nationales ;
- iii. le renforcement des capacités du Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la qualité “ B.B.N ” ;
- iv. étude diagnostic des PMI burundaises en vue d’identifier les possibilités de redressement et de reconversion pour une meilleure intégration dans un environnement régional et mondial compétitif ;
- v. évaluation de l’environnement institutionnel, légal et réglementaire pour l’adapter à l’objectif de promotion du secteur privé industriel et commercial ;
- vi. achèvement des études “ Eléments de stratégie industrielle ” et “ Consultations sectorielles sur le commerce ”.

Encadré 1

Objectifs et résultats du Projet Développement du Secteur Privé et Commercial (BDI/ 00 /004)

Objectifs :

1. Analyser les filières porteuses de dynamisme industriel et commercial à travers une large concertation associant l'ensemble des partenaires dans le secteur : le secteur privé, les pouvoirs publics, les ONGs et la société civile.
2. Établir une vision partagée de l'avenir industriel et de la capacité exportatrice du Burundi.
3. Formuler une stratégie et un plan d'action du secteur industriel et commercial en parfaite harmonie avec d'autres outils de planification et de gestion du développement, en l'occurrence le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté.
4. Renforcer la capacité du Gouvernement à formuler des politiques et des stratégies appropriées de développement du secteur privé industriel et commercial à moyen et long terme.
5. Conduire des études transversales et un programme qui viendront en appui à ces stratégies, compatibles avec les priorités macro-économiques du Gouvernement

Résultats atteints (juin 2002)

- Mise sur pied d'une structure d'exécution et de suivi du projet.

c) Dispositions prises dans le domaine de la garantie que les politiques nationales liées aux accords commerciaux internationaux et régionaux n'ont pas d'effets négatifs sur les activités économiques axées sur la sécurité alimentaire, en particulier les activités concernant les femmes.

94. L'entrée du Burundi dans la zone de libre échange COMESA aura certainement un impact sur la production des entreprises nationales si elles ne parviennent pas à offrir des produits compétitifs sur le marché sous régional. Les produits étrangers risquent de submerger le marché national et de déprimer la production nationale. Par conséquent il ne faudrait pas écarter le risque de voir disparaître la plupart des entreprises et les emplois qu'elles offraient à la population.

ENGAGEMENT V

Mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme et y être préparé.

a) Stratégies ou initiatives mises en œuvre dans le domaine des arrangements institutionnels relatifs à l'alerte rapide et à la communication de renseignements préliminaires sur d'éventuelles situations d'urgence

1) Création d'un centre d'Information Environnementale et Mise en place d'un système d'information géographique

95. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement dans le cadre du Projet PNUD/FAO " *Appui à la Restauration et la Gestion de l'Environnement* " a bénéficié au cours de l'année 2000 d'un Centre d'Information Environnementale. Le Système d'Information Géographique (SIG) en tant qu'outil de pointe améliorera les performances de gestion et de planification du développement et de l'utilisation des ressources naturelles.

L'objectif fondamental du SIG est d'aboutir à long terme à un meilleur aménagement du territoire par l'élaboration de cartes d'érodabilité, d'aptitude de sols, de pentes et d'occupation de sols.

96. Le Burundi assure la coordination régionale du Projet « *Biodiversité du Lac Tanganyika* » qui inclut aussi tous les pays riverains du Lac (Burundi, Tanzanie, Congo et Zambie). Il est aussi membre de la Conférence sur les Écosystèmes Forestiers Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ou Processus de Brazzaville comprenant 10 pays. Ce dernier forum constitue un cadre élargi de discussion, de réflexion et de concertation sur la gestion rationnelle des écosystèmes forestiers naturels. Du 5 au 7 juin 2000, le Burundi a eu l'honneur d'abriter la 3^{ème} CEFDHAC qui a conduit le Burundi à la présidence en exercice de ce forum pour un mandat de 2 ans (2000- 2002).

97. Le Burundi a désigné un point focal (la Direction Générale de Suivi et Évaluation du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage) pour le programme de collecte des informations sur la sécurité alimentaire au niveau national en vue de contribuer efficacement au Système d'Information et de Cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité créé par le Sommet Mondial de l'Alimentation. La FAO est en train de contribuer au renforcement des capacités nationales dans ce domaine à travers un projet de relance des Systèmes de Statistique Agricole financé dans le cadre des programmes de Coopération Technique entre les Pays en Développement/Transition (CTPD/CTPT).

3) Création d'un Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISABU)

98. Afin de pouvoir disposer d'informations suffisantes sur la sécurité alimentaire du pays permettant de donner l'alerte en cas de risque d'insécurité alimentaire le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a créé en 2003 un service ad-hoc avec l'aide de la coopération française. La Cellule des Urgences de la FAO a également un service d'alerte précoce

4) Création d'un Observatoire des Filières agricoles du BURUNDI (OFB)

99. Avec l'appui de l'Union Européenne et de la Coopération française, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a mis en place l'OFB à partir du mois d'avril 2004.

b) Dispositions prises dans le domaine des mécanismes en place en vue d'établir une corrélation entre les opérations de secours postérieures aux crises et les programmes de développement

100. Compte tenu de l'évolution positive de la situation sécuritaire du pays le Gouvernement a quitté la phase d'urgence pour s'occuper de la réhabilitation socio-économique du pays. Des plans d'action triennaux sont en cours d'exécution avec l'aide des partenaires de développement.

c) Dispositions prises dans le domaine des stratégies mises en œuvre pour l'aménagement des bassins versants

101. Le Burundi a pris comme stratégie pour l'aménagement des bassins versants la lutte contre l'érosion dans les exploitations par la mise en place de courbes de niveau matérialisées au moyen de fossés continus avec des dispositifs complexes de cultures fourragères, d'arbustes fourragers et d'arbres agro-forestiers.

102. L'intégration agro-sylvo-zootechnique a été adoptée comme stratégie nationale pour le maintien et la restauration de la fertilité des sols.

ENGAGEMENT VI

Mesures prises en vue de favoriser l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé à l'appui des ressources humaines et des systèmes durables, dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts.

a) Part du budget national consacrée à la mise en valeur des ressources humaines et son impact sur l'amélioration des écoles primaires et secondaires et de l'enseignement supérieur.

103. Au niveau du budget national extraordinaire et d'investissement la part du budget consacrée à l'amélioration des écoles primaires et secondaires et de l'enseignement supérieur est restée inférieure à 10%.

Evolution du BEI accordé au Ministère de l'Education nationale

Année	Montant total du BEI accordé en FBU	Montant accordé en FBU	%
1996	6 425 939 030	101 607 375	1,6
1997	3 936 881 534	302 000 000	7,7
1998	5 911 556 092	1 054 500 000	17,8
1999	nd	nd	
2000	nd	nd	
2001	8 929 214 884	885 841 928	9,9
2002	7 866 917 499	1 230 987 048	15,6
2003	5 158 067 617	405 000 000	7,9

Source : Lois budgétaires de 1996 à 2003

104. Afin de promouvoir une croissance à large assise et la sécurité alimentaire, le Gouvernement encourage la création des établissements d'enseignement à tous les niveaux ainsi que des structures de santé par les privés, les ONG et les collectivités locales.

b) Part du budget national consacré à l'agriculture, aux pêches et aux programmes de sécurité alimentaire

105. Le budget d'investissement annuel dans le domaine de l'agriculture représente, selon les années varie entre 12,6% et 19,8 % du budget total extraordinaire d'investissement.

Évolution du BEI accordé au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Année	BEI total accordé en FBU	Montant accordé en FBU	%
1996	6 425 939 030	1 021 666 000	15,9
1997	3 936 881 534	781 012 000	19,8
1998	5 911 556 092	925 508 453	15,7
1999	nd	nd	
2000	nd	nd	
2001	8 929 214 884	1 127 989 165	12,6
2002	7 866 917 499	1 025 362 608	13,0
2003	5 158 067 617	925 096 645	17,9

Source : Lois budgétaires de 1996 à 2003

c) Nature et étendue des investissements dans les infrastructures visant à améliorer l'accès aux marchés et aux aliments

Amélioration des routes et des marchés ruraux et urbains

105. Avec l'aide des partenaires de développement, spécialement l'Union Européenne et la Banque Mondiale a entrepris un vaste programme de modernisation des centres de négoce et des marchés ruraux et urbains. Il a également réhabilité une bonne partie des routes pour faciliter la circulation des biens (les aliments y compris) et des personnes.

d) Stratégies d'aménagement durable des bassins versants et les investissements y afférents

106. Dans le souci d'aider la population à restaurer et à maintenir la fertilité des sols de leurs exploitations le Gouvernement du Burundi a opté pour la stratégie de gestion conservatoire des eaux et des sols par l'aménagement intégral des bassins versants et d'intégration agro-sylvo-zootechnique .

a) Mesures prises pour lutter contre le déboisement et augmenter le couvert forestier

107. Le Gouvernement célèbre chaque année une journée de l'arbre pour inciter la population à contribuer à l'augmentation du couvert forestier du pays. Il a également entrepris une vaste campagne de sensibilisation de la population pour le respect des boisements naturels protégés. Malheureusement, les boisements, les forêts naturelles et les réserves forestières sont menacés de disparition suite aux empiétements et aux cessions arbitraires à des fins agricoles.

ENGAGEMENT VII

Mesures prises pour favoriser la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet Mondial de l'alimentation.

b) Progrès réalisés en matière d'arrangements institutionnels, à l'échelle nationale et locale, visant à mettre en œuvre le Plan d'action et à suivre les progrès réalisés en matière de mise en œuvre

108. Il n'existe pas à proprement parler d'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du Plan d'action du SMA et pour le suivi des progrès réalisés en cette matière

c) Progrès réalisés en matière de campagnes sur le thème « De la nourriture pour tous », afin de mobiliser les parties prenantes et leurs ressources à tous les niveaux de la société, pour la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation

109. Des célébrations des Journées Mondiales de l'Alimentation (JMA) sont rotativement organisées dans les différentes provinces du pays. Elles sont rehaussées par la présence des hautes autorités gouvernementales, du Système des Nations Unies et des différentes ONG. Les thèmes relatifs à la mobilisation des jeunes ou au rôle de la femme burundaise dans la sécurité alimentaire ont été exploités pour renforcer la prise de conscience des différents partenaires sur la responsabilité de la société civile et le partenariat qui doit caractériser les relations entre la population et les différents intervenants en milieu rural. La coïncidence de la célébration des JMA avec le lancement annuel de la campagne agricole par les hautes autorités du pays contribue à mobiliser l'opinion nationale sur les questions de la faim et de la sécurité alimentaire

110. Des manifestations ont été organisées dans le cadre du " TeleFood " pour la première fois en mars 2001 en faveur de la sécurité alimentaire et ont permis de récolter l'équivalent de 2 500 USD qui ont été versés au Fonds Telefood de la FAO.

d) Progrès réalisés en matière de mécanismes visant à assurer la sécurité alimentaire à tous les habitants du pays

111. Avec le soutien du PNUD et de la FAO le Gouvernement a élaboré en 2003 la Politique nationale de sécurité alimentaire durable.

112. Le Burundi dispose également d'un Plan National pour l'Alimentation et la Nutrition depuis 2002 grâce à l'appui de l'OMS, FAO et de l'UNICEF.

SECTION IV : BILAN DE L'EXPÉRIENCE-EXAMEN DES BONNES PRATIQUES ET DES OBSTACLES ENTRAVANT LA LUTTE CONTRE LA FAIM

113. La mise en œuvre du Plan d'action du SMA a rencontré une série de contraintes qui ont eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire de la population burundaise. La plupart d'entre elles sont d'ordre structurel ; d'autres sont conjoncturelles et sont en général des corollaires de la crise socio-politique que vit le pays depuis octobre 1993.

A. Contraintes structurelles

114. La production agricole burundaise est limitée par beaucoup de facteurs structurels, notamment : la forte croissance démographique (2,7-3% par an) et de la demande alimentaire, les disponibilités limitées des terres cultivables, la dégradation des sols par l'effet de l'érosion, le manque de maîtrise de l'eau dans les champs, l'insuffisance des moyens financiers pour l'acquisition des intrants agricoles par les agriculteurs et le faible développement des technologies agricoles.

115. Les moyens alloués à l'investissement public sont restés limités par le poids de la dette extérieure qui pèse lourdement sur les finances publiques et, malgré les efforts fournis par le Gouvernement, la part allouée au secteur agricole reste modeste au regard des besoins.

116. L'investissement privé dans le secteur agricole reste limité par le manque de capitaux, les taux d'intérêt très élevés des crédits à l'investissement, les difficultés d'accès au crédit, l'insuffisance de la formation technique et de l'information et par la peur du risque. Le crédit agricole est encore embryonnaire. Une seule banque de développement agricole finance de manière substantielle le secteur agricole. Cependant, elle est très centralisée et n'a pas d'agences à l'intérieur pour permettre un accès plus facile aux crédits par les agriculteurs et les éleveurs.

117. L'enclavement du pays contribue à renchérir les coûts des intrants agricoles importés et des produits agricoles exportés du fait des coûts de transport très élevés.

118. Le commerce des denrées alimentaires se heurte à une série de problèmes tels que le manque d'esprit commercial et de motivation des producteurs ruraux du fait des prix non rémunérateurs des denrées alimentaires à cause du faible pouvoir d'achat de la population, de la mauvaise organisation des circuits de distribution des produits agricoles (peu ou presque pas d'échanges intra-régionaux) et les droits de douane très élevés dont la conséquence est d'empêcher les importations des produits alimentaires. Ces dernières sont également fortement limitées par la pénurie de devises.

B. Contraintes conjoncturelles

119. En plus de ces contraintes structurelles, le pays a connu beaucoup de contraintes d'ordre conjoncturel qui sont pour la plupart des corollaires de la crise socio-politique qui secoue le pays depuis le 21 octobre 1993. En effet, cette crise a eu comme conséquences les vastes déplacements des populations loin de leurs exploitations agricoles, la perte d'une partie de la main d'œuvre agricole et d'environ 10% des effectifs du système d'encadrement agricole de terrain (disparu par décès, fuite et déplacement), de lourdes pertes du cheptel, sans compter la destruction des infrastructures et de l'outil de production ainsi que le retrait de la majorité des bailleurs de fonds.

120. Avec le retrait des bailleurs de fonds, le pays a connu des contraintes budgétaires et a dû s'ajuster en réduisant ses dépenses d'encadrement et ses activités de terrain. En conséquence, une partie du personnel d'encadrement a perdu son emploi et les moyens de survie et, de son côté, la population n'a plus reçu un encadrement agricole normal.

121. Faute de moyens financiers, la Recherche agronomique n'a pas pu continuer et n'est pas encore capable de fournir à la population des intrants de base de qualité en quantité suffisante.

122. En plus de la crise socio-politique, l'embargo imposé par les pays voisins de juillet 1996 à février 1999 et le déclenchement de la phase IV des programmes du Système des Nations Unies d'Octobre 1999 à Avril 2000 ont produit des effets néfastes sur la sécurité alimentaire et ont

empiré les conditions de vie des populations en général. L'embargo a particulièrement perturbé l'importation des intrants agricoles (engrais chimiques, pesticides, semences animales, produits vétérinaires et aliments pour bétail).

123. La situation s'est aggravée avec les dévaluations successives de la monnaie qui ont entraîné une flambée des prix des denrées alimentaires de base et des intrants agricoles importés devenant presque inaccessibles pour les ménages en général et pour les ménages urbains en particulier.

124. D'autres contraintes comme les maladies en général et, en particulier, les diverses épidémies de paludisme qui ont frappé une bonne partie du pays, la pandémie du VIH/SIDA qui prend des dimensions inquiétantes aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et la malnutrition hypothèquent sérieusement la sécurité alimentaire de la population du Burundi.

125. Toutes ces contraintes conjuguées aux aléas climatiques (sécheresse, grêle et inondations) qui ont prévalu dans le pays durant la période sous revue (1996-2003) n'ont guère favorisé la production alimentaire et n'ont pas permis au Burundi de bénéficier de conditions optimales pour la mise en œuvre du Plan d'action du SMA auquel il a entièrement adhéré. Les résultats atteints par le Burundi dans la lutte contre la faim restent encore modestes.

126. Beaucoup de défis restent à relever pour atteindre l'objectif global du Plan d'action du Sommet mondial de l'Alimentation. Les principaux défis à relever concernent notamment :

- a) L'adéquation entre la croissance démographique et celle de la demande alimentaire
- b) L'accès équitable à la terre et aux ressources hydriques
- c) La transformation d'une agriculture de l'autoconsommation en une agriculture de marché et l'accroissement de la monétarisation du milieu rural
- d) La réduction de la pauvreté rurale
- e) L'amélioration de l'état nutritionnel de la population
- f) La disponibilité d'une information suffisante sur le secteur rural permettant aux décideurs des politiques de développement et aux planificateurs de disposer de statistiques fiables sur l'agriculture et le secteur rural.
- g) L'adaptation des capacités institutionnelles actuelles pour accompagner la libéralisation de l'économie nationale et la mise en œuvre d'un mode de développement participatif et durable.

127. Le Burundi a encore besoin du soutien de la Communauté internationale pour relever la plupart de ces défis surtout en cette période post-conflit. Le déblocage effectif des aides promises par cette Communauté pourrait contribuer substantiellement à créer des conditions favorables à la réduction de la pauvreté et du nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition de ce pays qui a tant souffert de la guerre civile.

BIBLIOGRAPHIE

1. FAO, 1996 : Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. 48 pages
2. FAO/NIYUNGEKO N., 1997 : Rapport national au comité de la Sécurité alimentaire sur l'application du Plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation jusqu'à la fin de 1997
3. FAO/KABONEKA S. : Rapport national sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, août 2000. 30 pages +annexes
4. FAO/NIMUBONA D., 2002 : Rapport de consultation pour l'élaboration de la Politique nationale de sécurité alimentaire durable (composante agriculture) du Burundi
5. FAO/OMS/UNICEF/MINISANTE, 2003 : Plan national pour l'alimentation et la Nutrition au Burundi
6. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2003 : Consultation thématique sur la Politique nationale de sécurité alimentaire durable, rapport de synthèse.
7. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2001 : Rapport national sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation
8. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 1999 : Politique sectorielle pour une relance et un développement agricole durable. 76 pages
9. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2001 : Rapport d'évaluation des récoltes, des approvisionnements alimentaires et de la situation nutritionnelle, saison 2001B
10. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2002 : Rapport d'évaluation des récoltes, des approvisionnements alimentaires et de la situation nutritionnelle, saison 2002B
11. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2003 : Rapport d'évaluation des récoltes, des approvisionnements alimentaires et de la situation nutritionnelle, saison 2003B
12. Ministère de la Santé Publique, service Épidémiologie et Statistiques : Rapport annuel 2000
13. Ministère de la Planification du développement et de la reconstruction, Institut des statistiques et d'études économiques (ISTEEBU) : Enquête prioritaire, 1998.
14. UNICEF : Rapports annuels 1999 et 2000
15. PNUD, 1999 : Rapport national d'évaluation du Sommet Mondial sur le développement social
16. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction/PNUD, 2002 : Rapport national sur le développement humain au Burundi, le VIH/SIDA et le Développement humain au Burundi
17. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction/PNUD, 2004 : Étude sur l'impact macro-économique du VIH/SIDA au Burundi

ANNEXE1 : IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN MILLIONS DE FBU

DENOMINATION	Année 1996	Année 1997	année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
Animaux vivants	0	22	17,7	15,3	44,4	20,3	50,1	54,3
Viande	0,4	6,3	0,1	,,,	3,2	1	,,,	40,7
Poissons	87,8	41,5	7,8	62,3	16,6	55,2	0,8	46,6
Produits laitiers	363,8	995	1 249,2	489	1 173,3	1 613,7	761,4	1 412,2
Légumes	550,5	275	945,7	92,6	589,8	44,3	40,5	717
Fruits	0,9	1,7	0,6	0,2	2,2	2	5,8	0,3
Froment et méteil	,,,	,,,	,,,	7,5	,,,	287	,,	66,6
Riz	199,4	125,6	887,8	112,8	978,2	927,4	11,3	,,
Farine de froment	517,4	1 005,9	1 766,5	1440,9	2 595,8	1 253,6	652	588,6
Gruaux et semoules	2,5	21,8	23,6	,,,	,,,	0,8	,,,	,,,
Malt	2 069	2 966,7	4 847,7	1807	4 116,1	2 305,7	3 530,3	4 948,8
Graines	7,5	33,3	67	108	109,1	76,9	195,4	152,1
Sucs et extraits végétaux	202,1	472,4	255,7	381,9	312,3	199,6	215	330,1
Suifs	64,8	,,,	53,3	77,6	,,,	0	,,,	,,,
Huiles végétales	205,1	22,4	562,4	85,7	572,9	1 039,1	1466,1	744,8
Margarine	8,8	14,7	7,8	18,1	9,5	36,1	37,3	59,7
Prép.viande et poissons	14,1	49,3	16,1	451,7	27	27,6	130,3	221,6
Sucre cristallisé	479,2	352,2	414,5	292,4	551,8	397,9	714,4	1 933,2
Glucose et sirop	,,	,,,	,,,	,,,	2,8	8,7	21,2	,,,
Sucreries sans cacao	,,	24,6	22,7	30,9	75,6	39,6	24,9	78,9
Aliments pour enfants	5,7	14,2	4,1	6,4	9,1	253,4	,,,	4,5
Pâtes alimentaires	8,1	17,6	19,1	23,1	24,9	62,2	30,3	184,8
Biscuits	39,5	89,2	36	3,9	3,4	19	199,8	110,9
Préparations de légumes et fruits	178,8	94,4	299,2	106,7	123,4	291,5	96,1	267,1
Préparations alimentaires diverses	451,9	697,2	1257,9	425,1	1034,3	1675,1	1218,4	1778,4
Bières	114,5	5	36,8	18,9	40,5	77,2	140,3	301,3
vins	30,3	100,3	31,3	70,9	188,6	60,2	132,7	254,4
Vermouths	35,9	17,4	7,4	14,7	11,4	3,1	28,5	27
Liqueurs et spiritueux	12,7	56,4	54,3	15,7	114,5	110,6	100,7	139,8
Sel	279,8	236,6	821,3	1 336,4	1 263,2	1 440,3	1 519	1 636,9
TOTAL IMPORT MBIF	5 930,50	7 758,70	13 713,60	7 495,70	13 993,90	12 329,10	11 272,50	16 046,30
IMPORTATIONS EN USD	2 971 192,38	3 885 177,77	6 863 663,66	3 749 724,86	6 996 950,00	6 161 469,27	5 630 619,38	8 011 133,30

Source : Rapports annuels de la BRB

ANNEXE 2 : CALCUL DES TERMES DE L'ECHANGE DU REVENU AGRICOLE EXTERIEUR

VALEUR DES EXPORTATIONS AGRICOLES EN MILLIONS DE FBU	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PRODUITS PRIMAIRES								
Café marchand	7 642,40	26 981,70	22 857,90	23 643,20	24 419,90	16 326,30	15 584,00	24813,1
Peaux brutes	215,90	44,80	32,10	76,80	91,30	47,40	2601	48,1
Thé	1 640,80	3 176,30	4 912,00	6 133,10	8 394,60	8 760,40	8181,7	1167,5
Huile de palme brute	-	16,80	10,70	17,40	5,50	0,80	26	16,5
Animaux vivants	2,10	1,60	0,40	6,10	2,00	5,80	3,2	12,9
Poissons vivants	30,80	61,00	84,20	85,90	85,60	120,60	147,3	130,9
Riz	1,20	-	-	-	-	-	-	-
Plantes vivantes	5,50	99,00	6,90	16,40	22,20	144,30	241,5	nd
Ecorces de quinquina	58,20	21,60	38,30	26,00	82,30	58,50	61,7	nd
Tabac en feuilles	58,40							
Produits utilisés pour l'alimentation animale	-	-	0,40	-	-	-	-	-
Sous-total	9 655,30	30 402,80	27 942,90	30 004,90	33 103,40	25 464,10	26 846,40	26 189,00
PRODUITS MANUFACTURES								
Bières	86,40	11,50	77,60	5,70	2,00	1 104,70	1 165,80	1 106,00
Cigarettes	-	-	1,30	34,00	51,90	443,80	405,30	746,50
Tissus en coton	7,40	37,50	-	-	19,10	0,40	3,10	29,10
Sucre	28,40	65,00	249,00	441,20	1 419,70	949,10	1 698,30	1 329,90
Savons	0,30	4,50	-	-	2,10	0,40	4,30	20,90
Sous-total	122,50	118,50	327,90	480,90	1 494,80	2 498,40	3 276,80	3 232,40
TOTAL	9 777,80	30 521,30	28 270,80	30 485,80	34 598,20	27 962,50	30 123,20	29 421,40
VALEUR DES EXPORT TOTALES	37 331,50	30 767,20	28 634,80	30 970,80	35 223,00	31 978,10	28 868,10	40 645,70
VALEUR DES IMPORTATION ALIMENTAIRES	5 930,50	7 758,70	13 713,60	7 495,70	13 993,90	12 329,10	11 322,60	16 100,60
TERMES ECHANGE AGRICOLE	1,65	3,93	2,06	4,07	2,47	2,27	2,66	1,83
VAL IMPORT VIVRIERE/EXPORT	0,16	0,25	0,48	0,24	0,40	0,39	0,39	0,40
Part Produits primaires exportés/Recettes totales d'exportation	0,26	0,99	0,98	0,97	0,94	0,80	0,93	0,64
Part produits manufacturés exportés / Recettes totales d'exportation	0,003	0,004	0,011	0,016	0,042	0,078	0,114	0,080

ANNEXE 3 : INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION DES MENAGES DE LA VILLE DE BUJUMBURA

(BASE 1991= 100)

RUBRIQUE	ANNEE								COEFFICIENT DE PONDERATION
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	
ALIMENTATION	199	268,6	302,4	305,4	388	398	377,8	427	51,9
HABILLEMENT	198,5	308,7	342,9	403,7	469,8	407,9	426,6	494,5	5,3
LOGEMENT, CHAUFFAGE & ECLAIRAGE	192,1	235,4	276	282,3	327,5	433,7	448,4	465,9	27
ARTICLES MENAGERS & ENTRETIEN MENAGER	170,3	201,6	227,6	251,5	298,1	319,9	317,2	331,1	4,9
SERVICES MEDICAUX	206,1	241	230,6	264,5	323,5	305,7	328,5	374,1	2
TRANSPORT & TELECOMMUNICATION	176,5	228,9	217,1	210,1	344,8	367,2	371,9	482,1	5,3
ENSEIGNEMENT, CULTURE & LOISIRS	155,5	200,9	223,1	254,4	316,2	325,7	316,6	323,7	1,9
AUTRES BIENS & SERVICES	172,7	210,1	244	309,4	389	460	448,7	480,8	1,7
INDICE GENERAL	193,4	253,5	285,3	295	366,6	400,6	395,3	437,5	100

Source: Rapports annuels de la BRB

ANNEXE 4 : CALCUL DES TERMES DE L'ECHANGE DU BURUNDI DE 1996 A 2003

PERIODE	IMPORTATIONS TOTALES (MILLIONS BIF)	EXPORTATIONS TOTALES (MILLIONS BIF)	IMPORT/EXPORT = TERMES DE L'ECHANGE	TAUX COUVERTURE IMPORT PAR EXPORT
1996	37 331,50	11 292,70	3,31	0,30
1997	43 249,30	30 767,20	1,41	0,71
1998	70 274,60	28 634,80	2,45	0,41
1999	66 307,30	30 970,80	2,14	0,47
2000	106 059,30	31 978,10	3,32	0,30
2001	115 254,30	31 978,10	3,60	0,28
2002	121 027,90	28 868,10	4,19	0,24
2003	169 742,80	40 645,70	4,18	0,24

Source : Rapports annuels de la BRB